K BANCAIRE

MARS 2019

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Période de commercialisation : du 28 janvier 2019 au 15 mars 2019. La commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 mars 2019.

Éligibilité : contrats d'assurance vie ou contrats de capitalisation et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de K Bancaire Mars 2019 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

ISIN : FR0013393394

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Émetteur : Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A+[(1)]), est soumis au risque de défaut de l'émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant. K Bancaire Mars 2019 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

[(1)] Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. | **Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF.**

Kepler Cheuvreux

SOLUTIONS

Objectifs d'investissement

Avec K Bancaire Mars 2019, l'investisseur s'expose à l'évolution d'un panier équipondéré (« le Panier équipondéré ») constitué des actions Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole, qui conditionne le remboursement du titre. Ces cours sont calculés dividendes non réinvestis.

À l'échéance des 10 ans, en cas de baisse du niveau du Panier équipondéré de plus de 40%, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier équipondéré.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse du niveau du Panier équipondéré de moins de 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du Panier équipondéré (Taux de Rendement Annuel Net(2) Maximum de 6,57%).

POINTS CLÉS

- **De l'année 1 à 9, un mécanisme de remboursement automatique anticipé majoré d'un gain de 8% par année écoulée** si, à l'une des Dates de Constatation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 85% de son Niveau Initial(1).
- **À l'échéance des 10 ans (en l'absence de remboursement anticipé) :**
  - **Un remboursement du capital majoré d'un gain final de 80%** (équivalent à un gain de 8% par année écoulée), soit un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 4,96%, si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial(1).
  - **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance**, si le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial(1).
- **Une exposition à la performance d'un panier équipondéré d'actions bancaires françaises** constitué des actions Société Générale (Code ISIN : FR0000130809), BNP Paribas (Code ISIN : FR0000131104) et Crédit Agricole (Code ISIN : FR0000045072). L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par ces actions.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance **K Bancaire Mars 2019**, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou au compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 15 mars 2019 jusqu'à la Date d'Échéance (le 29 mars 2029) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 15 mars 2019 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

(1) Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des cours de clôture des actions Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole publiés le 15 mars 2019.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- De l'année 1 à 9, si à une Date de Constatation Annuelle, le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 85% de son Niveau Initial(1), l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé**, et récupère l'intégralité de son Capital Initial.

- De l'année 1 à 9, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur bénéficie d'un **gain de 8% par année écoulée(2)**.

- À l'échéance des 10 ans, si **K Bancaire Mars 2019** n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial(1), l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial et bénéficie d'un **gain final de 80%(2), soit 8 % par année écoulée.**

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **ou à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial(1)).

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 1 à 9 ans du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 10 ans.

- **L'investisseur ne bénéficie pas de dividendes éventuellement détachés par les actions constituant le Panier équipondéré.**

- Le gain maximal pour l'investisseur est **limité à 8% par année écoulée(2)**, même si la hausse du Panier équipondéré est supérieure à ce niveau (Effet de Plafonnement du Gain), soit un Taux de Rendement Annuel Net(3) maximum de 6,57%.

- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

- Le rendement du titre à l'échéance est très sensible à une faible variation du Panier équipondéré autour du seuil de 60% de son Niveau Initial(1).

(1) Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des cours de clôture des actions Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole publiés le 15 mars 2019.

(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique.

(3) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial est déterminé par la moyenne arithmétique des cours de clôture des actions Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole publiés le 15 mars 2019.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 1 à 9 :

- De l'année 1 à 9, si à une Date de Constatation Annuelle(1), le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 85 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête.

  L'investisseur reçoit(2) alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé(1) correspondante :

  L'intégralité du Capital Initial
  +
  Un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine
  (Soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 6,57%(3)(4))

- Si le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé, **le produit continue**.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
(2) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique.
(3) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.
(4) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 8% à la 1ère Date de Remboursement Automatique Anticipé (année 1).

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (15 mars 2029), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le niveau du Panier équipondéré par rapport à son Niveau Initial :

CAS FAVORABLE : Si le niveau du Panier équipondéré est supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 29 mars 2029 :

L'intégralité du capital initial
+
Un gain final de 80%,
soit un gain de 8% par année écoulée depuis l'origine

(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,96%[2])

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, le niveau du Panier équipondéré est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit[1] le 29 mars 2029 :

La Valeur Finale[3] du Panier équipondéré

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le Panier équipondéré

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

(3) La Valeur Finale du Panier équipondéré à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa Valeur Initiale.

Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

Le rendement du support **« K Bancaire Mars 2019 »** est très sensible à l'échéance à une faible variation du Panier équipondéré autour du seuil de 60% de son Niveau Initial.

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé (85%)
- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- Seuil du remboursement avec gain à l'échéance (60%)
- Évolution du Panier équipondéré
- Fin de vie du produit
- Plafonnement des gains
- Valeur de remboursement

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

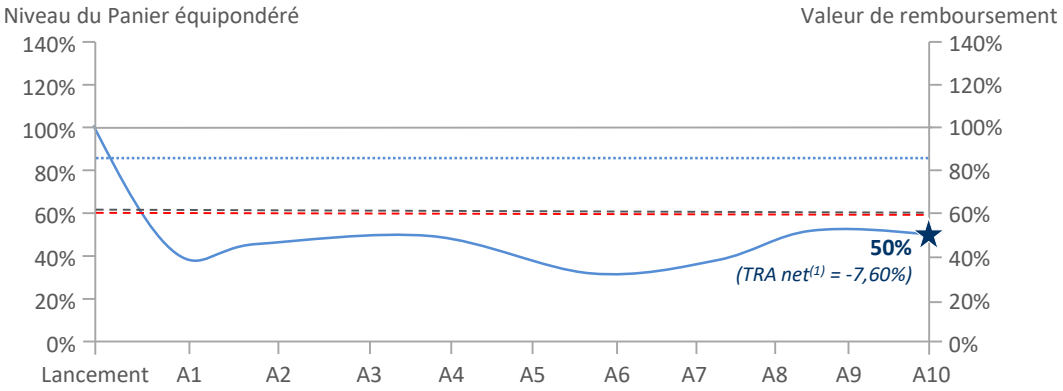

SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme

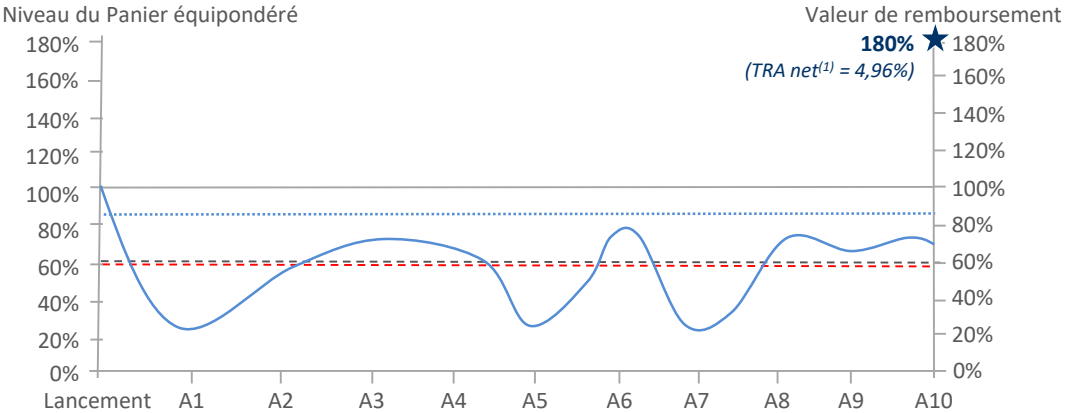

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

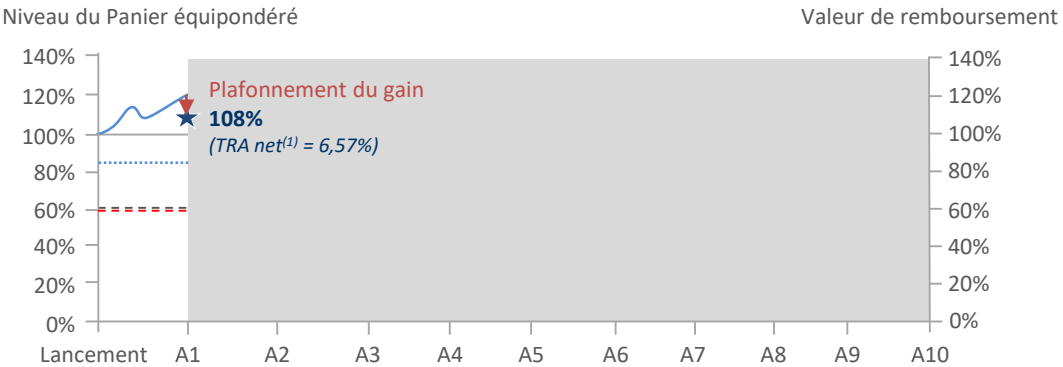

(1) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte-titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Le rendement du support « K Bancaire Mars 2019 » est très sensible
à l'échéance à une faible variation du Panier équipondéré autour du seuil de 60% de son Niveau Initial.

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- De l'année 1 à 9, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance du Panier équipondéré est strictement inférieure à 85% de son Niveau Initial depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'échéance des 10 ans, le Panier équipondéré clôture en baisse de -50% par rapport à son Niveau Initial, soit en dessous du seuil de 60% de son Niveau Initial. **L'investisseur reçoit(1) alors la Valeur Finale du Panier équipondéré, soit 50% du Capital Initial. Il subit donc une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net(2) est alors similaire à celui d'un investissement direct dans le Panier équipondéré, soit -7,60%.**
- **Dans le cas défavorable où le niveau du Panier équipondéré baisserait de plus de 40% de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme

- De l'année 1 à 9, à chaque Date de Constatation Annuelle, la performance du Panier équipondéré est strictement inférieure à 85% de son Niveau Initial depuis l'origine. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'échéance des 10 ans, le Panier équipondéré enregistre une baisse de 30%, soit au-dessus du seuil de perte en capital (60% du Niveau Initial). **L'investisseur reçoit(1) alors l'intégralité du Capital Initial majorée d'un gain final de 80%, soit 180% du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 4,96%**, contre un Taux de Rendement Annuel Net(2) de -4,45% pour un investissement direct dans le Panier équipondéré.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue de l'année 1, le Panier équipondéré enregistre une performance positive depuis l'origine (soit +20% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est donc automatiquement activé**.
- **L'investisseur reçoit(1) alors l'intégralité du Capital Initial majorée d'un gain de 8%, soit 108% du Capital Initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 6,57%** contre un Taux de Rendement Annuel Net(2) de 17,89% pour un investissement direct dans le Panier équipondéré, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

(1) Hors frais prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et d'absence de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution du Garant et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique.

(2) Les Taux de Rendement Annuel Nets (TRA nets) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de commercialisation dans le cas d'un investissement en compte titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annuel Nets ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement.

Présentation du Panier équipondéré

ACTION SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Société Générale est l'un des tous premiers groupes européens de services financiers. S'appuyant sur un modèle diversifié de banque universelle, le Groupe allie solidité financière et stratégie de croissance durable, afin de mettre sa performance au service du financement de l'économie et des projets de ses clients. Le cours de l'action Société Générale est accessible sur le site de Boursorama (www.boursorama.com/cours/1rPGLE/), ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Source : Bloomberg au 27 décembre 2018.

ACTION BNP PARIBAS

BNP Paribas SA collecte des dépôts et offre des services de banque commerciale, de détail et d'investissement ainsi que des services de banque d'entreprise et privés. La banque fait de la gestion d'actifs et offre des conseils en investissements à des institutions et particuliers en Europe, aux USA, en Asie et dans les marchés émergents. Le cours de l'action BNP Paribas SA est accessible sur le site de Boursorama (www.boursorama.com/cours/1rPBNP/), ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Source : Bloomberg au 27 décembre 2018.

ACTION CRÉDIT AGRICOLE

Crédit Agricole est le premier financeur de l'économie française et l'un des tout premiers acteurs bancaires en Europe. Leader de la banque de proximité en Europe, le groupe est également premier gestionnaire d'actifs européen, premier bancassureur en Europe et troisième acteur européen en financement de projets. Le cours de l'action Crédit Agricole est accessible sur le site de Boursorama (www.boursorama.com/cours/1rPACA/), ainsi que sur différents sites d'informations financières.

Source : Bloomberg au 27 décembre 2018.

ÉVOLUTION ET PERFORMANCE DES ACTIONS ENTRE LE 27 DÉCEMBRE 2008 ET LE 27 DÉCEMBRE 2018 (BASE 100)

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

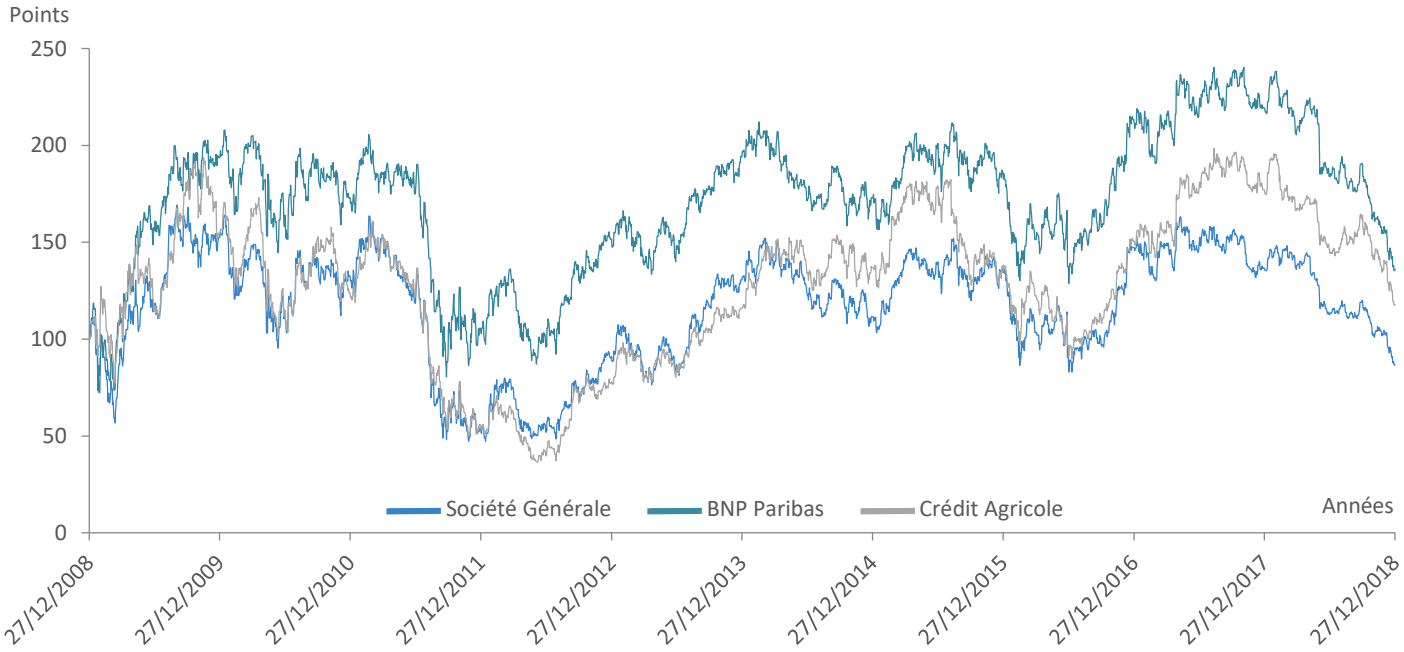

Performances cumulées comparatives	1 an	5 ans	10 ans
Action Société Générale	-36,31%	-34,39%	-13,33%
Action BNP Paribas	-37,76%	-30,81%	36,15%
Action Crédit Agricole	-33,09%	1,25%	17,72%

Source : Bloomberg au 27 décembre 2018.

Fiche technique

TYPE	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244.**
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis S.A. (S&P : A+/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure, le 08/01/2019. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
PERIODE DE COMMERCIALISATION	Du 28 janvier 2019 (9h00 CET) au 15 mars 2019 (17h00 CET)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	**FR0013393394**
VALEUR NOMINALE	1 000 €
DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE	10 ans
PRIX D'EMISSION	100% de la Valeur Nominale
SOUS-JACENT	Action Société Générale : (code Bloomberg : GLE FP ; code ISIN : FR0000130809), dividendes non réinvestis. Action BNP Paribas : (code Bloomberg : BNP FP ; code ISIN : FR0000131104), dividendes non réinvestis. Action Crédit Agricole : (code Bloomberg : ACA FP ; code ISIN : FR0000045072), dividendes non réinvestis.
DATE D'ÉMISSION	28 janvier 2019
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15 mars 2019
DATES DE CONSTATATION ANNUELLE	16 mars 2020, 15 mars 2021, 15 mars 2022, 15 mars 2023, 15 mars 2024, 17 mars 2025, 16 mars 2026, 15 mars 2027, 15 mars 2028.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	30 mars 2020, 29 mars 2021, 29 mars 2022, 29 mars 2023, 2 avril 2024, 31 mars 2025, 30 mars 2026, 30 mars 2027, 29 mars 2028.
DATE DE CONSTATATION FINALE	15 mars 2029
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	29 mars 2029
NIVEAU INITIAL	La moyenne arithmétique des cours de clôture des actions Société Générale, BNP Paribas et Crédit Agricole au 15 mars 2019.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Fininfo.
PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture des sous jacents est publié.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
LIQUIDITÉ	Quotidienne
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis fournira un marché secondaire chaque Jour de Bourse du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le niveau d'achat ne sera pas supérieur de 1% au niveau de vente.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission pourra atteindre un montant annuel d'un maximum de 0,55% TTC du nominal des titres effectivement placés. Cette commission sera payée sur la durée de vie des titres. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
PLACE DE COTATION DES TITRES	Bourse du Luxembourg
CADRE DE DISTRIBUTION	Contrats d'assurance vie, contrats de capitalisation et comptes titres

Avertissement

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.
Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.
Merci de consulter le Prospectus pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants:

Risque de perte en capital : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale du Panier équipondéré.

Risque lié au sous-jacent : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau du Panier équipondéré, et donc à l'évolution du marché actions français.

Risque lié aux marchés de taux : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre provoquera une baisse de sa valeur.

Risque de contrepartie : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite, défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.

Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire même rendre le titre totalement illiquide.

Informations importantes

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux qui commercialise le produit K Bancaire Mars 2019. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le produit financier présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **K Bancaire Mars 2019** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps**. K Bancaire Mars 2019** est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumise à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes

Le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 (le « Prospectus de Base »). Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de l'émission des présents Instruments Financiers en date du 24 janvier 2019 sont disponibles sur les sites de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (equityderivatives.natixis.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (« BCE »).

Kepler Cheuvreux

SOLUTIONS

112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453. | R.C.S. PARIS : 413 064 841